



# La lettre de l'été

## Droit d'Vélo



Association pour la défense des usagers de la bicyclette et la qualité de vie en ville dans le Douaisis

Été 2008 N° 45

### Agenda

#### Mercredi 17 Septembre

« Vélo au cœur des quartiers » dans le cadre de la semaine de la mobilité. Trajets vélos en famille des centres sociaux de Douai vers le rivage Gayant. Venez nombreux. **RDV 13h30 dans L'un des centres sociaux de Douai.** (p 4)

#### Dimanche 5 octobre

**Droit d'Vélo à Anvers.** Départ 7 h de la salle des sports de la résidence Gayant. (p 3 et bulletin d'inscription).



### Rappel de cotisations

*Il est encore temps de penser à régler votre cotisation 2008, si vous ne l'avez pas encore fait !*

*Il faut rappeler l'importance de l'adhésion à l'association :*

*Adhérer à Droit d'Vélo, c'est montrer son adhésion aux objectifs de promotion du vélo dans le Douaisis ;*

*C'est vouloir agir collectivement pour la réalisation de ces objectifs, et l'adhésion est le premier pas de cette démarche collective ;*

*C'est donner à l'association les moyens financiers d'action autonome vis-à-vis des collectivités locales ;*

*C'est donner à l'association la représentativité auprès des collectivités locales. Une association tient sa légitimité du nombre de ses adhérents.*

*Cotisation individuelle : 5€ ; cotisation familiale : 8€ ; cotisation de soutien : 10€.*

*Chèque à l'ordre de Droit d'Vélo, à envoyer à : 257, chemin des fontinettes-59552 LAMBRES LEZ DOUAI*

### Rencontre sur le thème des aménagements en centre ville, en particulier en faveur du vélo.

Dans le cadre de la fête du vélo, nous avons prévu une réunion publique sur les aménagements cyclables en centre-ville, non seulement à Douai, mais dans toutes les villes du Douaisis. Parmi les personnalités invitées et présentes, il y avait Alain Segond, maire de Râches et Vice-Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), Christian Entem, nouveau maire de Sin le Noble, Alain Cherbuiss, technicien du SMTD, Benjamin Choisel, directeur de la voirie de Douai. Une trentaine d'adhérents et sympathisants étaient présents, Jackie Avenel, élu de l'opposition à Douai, et par ailleurs cycliste quotidien, et aussi Frédéric Chéreau, tête de liste de l'opposition municipale à Douai,

Dans une première partie, nous avons présenté deux vidéos sur les aménagements en centre ville et en particulier en faveur du vélo. On peut retrouver ces vidéos sur le site : <http://www.centre-ville.org/cvmtv/index.php>

Pierre Kokozyński avait également préparé un montage sur toutes les insuffisances des aménagements liés au tram. Même s'il faut tenir compte des difficultés dues aux travaux, les aménagements révèlent souvent une méconnaissance de la pratique du vélo (bordures nombreuses sur pistes), ou du mépris des cyclistes (travaux non protégés).

Dans le débat qui a suivi cette présentation, nous avons insisté lourdement sur la nécessaire, indispensable volonté politique pour faire avancer la cause des aménagements cyclables et piétons. Le Plan de Déplacements Urbains, en vigueur depuis 2002, comporte des propositions d'aménagements tout à fait satisfaisants, en partie mises en œuvre à Douai, bandes cyclables sur boulevard, sas vélos, double-sens cyclables dans les sens uniques.

Mais où sont les projets de développement programmés chaque année avec budget à l'appui ? Il nous semble que les élus sont bien timorés face à ce qu'ils pensent être les vœux des habitants. N'est-ce pas le rôle des élus de montrer la voie face à une évolution inéluctable des déplacements en zone urbaine.

Ils osent le tram, mais sans trop heurter les automobilistes.

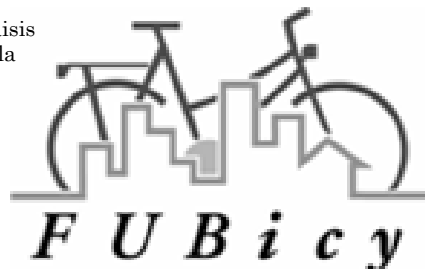
Les citoyens seront en droit de les interpellier quand l'augmentation des carburants rendra inabordable l'usage des véhicules individuels.

Nous avons demandé à Monsieur Segond, nous le redemanderons en septembre au Président du SMTD, Monsieur Kaczmarek, d'établir un bilan d'étape dans la réalisation du PDU. Et nous insisterons pour qu'une programmation soit établie pour ce qui n'a pas été réalisé.

Concernant la ville de Sin Le Noble, Christian Entem a reconnu que la situation actuelle pour les aménagements cyclables était au niveau zéro. Nous lui avons proposé l'aide de notre association pour établir un état des lieux et des propositions d'aménagements pour les années à venir.

Enfin, les participants ont pu poser leurs questions, exprimer leur désagrément, leur crainte parfois, face aux déplacements en ville en vélo. L'association a joué son rôle de collectif d'usagers face aux décideurs. Ont-ils compris l'impatience des usagers quotidiens du vélo ?

Droit d'vélo Douaisis  
est adhérent à la



## Vélos à contresens rue des Dominicains à Douai

Annoncées par le Maire, en réunion de la Commission de la circulation, la création de cette bande permet de mettre fin à une situation de blocage absolu pour rejoindre l'axe rue de la Massue-rue de la Cloris. Remontant du quai Foch, longeant le cours de la Scarpe, elle débouche rue des Dominicains.

Pour autant la situation de la circulation vélo n'est toujours pas satisfaisante avec l'impossibilité sauf à passer sur le trottoir de prendre à contre sens les quais du Petit Bail, des Augustins et saint Maurand. L'enlèvement des bacs à fleurs (inesthétiques) rendrait la création du contre sens possible et permettrait de mieux voir combien la qualité de ce joli paysage urbain se trouve renforcée par un plus grand nombre de cyclistes et de piétons.

D'ailleurs pourquoi n'y pas interdire la circulation automobile, sauf riverains ?



## Rencontre avec le Département du Nord.

Vous trouverez le détail des projets et des interventions sur le site de Droit'D'vélo dans la rubrique action, relations avec les collectivités : <http://droitdvelo.declic3000.com//spip.php?article171>

Les services de voirie du Département sollicitent régulièrement les associations de cyclistes pour réagir sur les projets d'aménagements de voirie. L'ADAV (Association Droit Au Vélo de Lille) a une convention avec le Conseil Général pour intervenir sur tout le territoire. Dans le Douaisis, Droit d'Vélo y est associé. Nous réagissons sur les projets proposés. Le 4 mars 2008, l'ADAV, Droit d'Vélo et le Département (services du Lapin des Champs) se sont rencontrés.

### Nos principales interventions :

**Sur Cuincy, RD 125-intersection avec la RD643** : Présentation d'un projet avec une piste cyclable bidirectionnelle jouxtant un trottoir côté Nord (HLM). L'ADAV et Droit d'Vélo acceptent cette solution, mais demandent également la réalisation d'une piste unidirectionnelle sur la moitié sud du giratoire. Accord du Département pour étudier cette demande. Afin de faciliter la traversée des branches d'entrées et sorties du giratoire, il est demandé d'étudier la possibilité de réduire le nombre de files en entrée et sortie sur le giratoire. Le Département accepte cette proposition et étudiera à nouveau le projet en réduisant les branches à une voie tout en se laissant la possibilité de revenir par la suite à deux voies si l'importance du trafic l'exigeait.

**Sur la RD 47 à Bugnicourt**, construction d'un giratoire, à partir duquel partira une voie nouvelle vers la route de Fressain. Cette nouvelle voie sera bordée de pistes unidirectionnelles sur trottoir : L'ADAV demande que ces pistes soient connectées au giratoire. Le Département étudiera leur prolongement pour qu'elles puissent démarrer et aboutir au niveau de l'anneau avec si possible une protection ponctuelle en entrée et en sortie.

**Sur la RD 938** : Projet de réalisation d'une piste bidirectionnelle reliant dans un premier temps **Râches à Flines**, puis de deux pistes unidirectionnelles reliant Flines à Coutiches. L'ADAV et Droit d'Vélo demandent de revoir l'insertion de la piste sur la chaussée après l'îlot qui marquera l'entrée de Coutiches pour éviter aux cyclistes de se faire « coincer » par les automobilistes. L'îlot sera déplacé pour éviter cet inconvénient. La RD 938 sera ainsi à terme équipée d'aménagements cyclables. L'ADAV demande l'inscription et l'étude d'une liaison cyclable entre les RD 938 et 549. A ce jour, il manque en effet des aménagements cyclables à l'extrémité de la RD 549 en amont du giratoire qui assure la connexion avec la RD 938.

**Place Lhéruillier à Douai** : L'avis de l'ADAV et de Droit d'Vélo est sollicité pour une éventuelle modification du giratoire, sachant que les travaux de la ligne 2 du tram sont prévus d'ici trois ans. Ce giratoire surdimensionné, aux multiples branches, ne facilite pas la circulation des cyclistes. Finalement, après discussion,

il est décidé de ne rien modifier avant les travaux du tram. De simples marquages, sans travaux de voirie susceptibles de réduire les emprises dédiées à la circulation, ne contribueraient certainement pas à une meilleure sécurité des cyclistes.

**Sur les RD 957 et 645 entre Aniche et Somain**, le carrefour à feux sera supprimé au profit d'un giratoire qui intégrera une piste cyclable bidirectionnelle. L'ADAV demande à bien raccorder l'ensemble des aménagements cyclables qui arrivent sur ce carrefour car pour l'instant un certain « flou » existe et le cycliste ne sait pas trop où il doit aller. Il est également demandé à l'unité territoriale de Douai d'étudier la possibilité de poursuivre les aménagements cyclables en direction d'Abscon pour se raccorder au projet suivi par la subdivision de Denain.

Sur une petite route de troisième catégorie **entre Râches et Roost-Warendin**, à la demande de la mairie, un projet de piste cyclable bidirectionnelle est étudié. L'aménagement projeté est peu satisfaisant, car discontinu et avec une alternance de côté. L'ADAV et Droit d'Vélo ont été sur place et pensent opportun de conserver la piste projetée entre RW et Râches en supprimant la section d'environ 150 m comprise entre les rues de l'Egalité et Pasteur (le long du parc). La piste pourrait ainsi commencer à la sortie de RW et se terminer au niveau du chemin agricole qui fait face à la rue de l'Egalité.

### Des pistes cyclables sur l'écluse

On se rappelle que la création d'une écluse par le Département pour ralentir les voitures sur le CD 450 (zone artisanale de Cuincy) avait rendu difficile l'existence des cyclistes, ceux-ci se retrouvant bien malgré eux, dans la situation de jouer les ralentisseurs naturels. Notre association avait donné de la voix pour que soit réparée cette bavure.

C'est chose faite, des engins travaillent pour les vélos, ce qui est un spectacle réjouissant, espérons qu'il n'y aura pas de ratés sur l'entrée et la sortie des cyclistes dans la circulation.

Certes la facture sera forcément salée, on sait que la réciprocité à un prix, et qu'il vaut toujours mieux faire bien du premier coup. Pour ce faire, rien de plus efficace qu'une bonne concertation avant les travaux avec les associations de cyclistes !

### Une écluse ?

Dans le programme d'apaisement de la vitesse, un des aménagements peu coûteux et efficaces est l'écluse (rétrécissement de la chaussée pour freiner la voiture) avec un by-pass (passage latéral entre la chicane et le bord de trottoir pour les vélos)

## Droit d'Vélo à Anvers

Comme chaque année en automne Droit d'Vélo organise une sortie Vélo d'étude et de découverte.

La prochaine sortie aura lieu à Anvers le dimanche 5 octobre 2008.

Nous partirons à la découverte de la puissante capitale flamande, ville magnifique que domine la figure de Pierre-Paul Rubens. Puissant port international (le 4<sup>ème</sup> au monde) qui doit tout à l'Escaut, grand pôle diamantaire (cette fois-ci, Anvers est la première place mondiale !), ville active et bourdonnante dont la richesse de ses négociants permit la construction de nombreuses maisons dans le style *art nouveau*, au début du siècle précédent. Anvers retient l'attention des cyclistes par des aménagements anciens et ambitieux (la traversée pédestre et cycliste par un souterrain sous l'Escaut équipé d'escalators !). C'est aussi une ville que l'on observe avec intérêt et un peu d'inquiétude dans le jeu dangereux qui oppose les deux communautés linguistiques de Belgique !

Etes-vous intéressé(e-s) par cette balade familiale, qui fait suite aux visites de Walcheren, de Bruges, de Bruxelles que notre association organise depuis plusieurs années ? Balade à allure familiale (on déconseillera la participation au moins de 10 ans), guidée par nos amis de Provelo, transport en autocar et bien sûr location de bicyclettes (tout à fait correctes: pour les petites tailles, on conseillera d'emporter sa propre bicyclette !). Le parcours qui nous fera sillonner le centre ville et découvrir les principaux monuments de l'extérieur (le Musée Plantin-Moretus, l'Hôtel de Ville, la Cathédrale



Notre-Dame, l'église baroque Saint Charles Borromée, maison de Rubens), nous emmènera en périphérie et nous découvrirons les magnifiques façades *art nouveau* et le Jardin de sculptures de Middelheim...

Bien sûr, tout a un coût ! Le prix de revient net est de 35 euros par participant (incluant transport en bus, location des vélos, prestation de guides ; pour le repas, non compris, le centre ville propose quantité de restaurants charmants de toute nature et à tous les prix, mais on peut aussi emmener son pique-nique dans un sac à dos !). L'association ne fera aucun « bénéfice », mais risque plutôt un « bouillon » si le bus n'est pas rempli.

Aussi, si vous êtes intéressés par cette sortie, ne tardez pas à vous inscrire en remplissant le bulletin que vous pouvez télécharger sur le site de Droit d'Vélo : <http://droitvelo.free.fr/>

(les précédentes sorties ont toujours eu du succès !). Envoyez le tout avec le chèque à l'ordre de Droit d'Vélo, le plus tôt possible, et de préférence avant le 10 juillet à :

DROIT D'VELO, 257 chemin des fontinettes - 59552 LAMBRES LEZ DOUAI

Il est toujours possible d'adhérer à l'association :

Cotisation individuelle : 5€ ; familiale : 8€ ; soutien : 10€

La sortie sera annulée en cas de nombre insuffisant de participants (les inscrits dans ce cas, seront remboursés !). Chacun vérifie qu'il est bien couvert par une assurance responsabilité civile.

### Semaine de la mobilité Vélo au coeur des quartiers

C'est l'opération menée par les Centres Sociaux de Douai, en partenariat avec Droit d'Vélo, les collègues Gayant, Canivez et Jules Ferry, Avenir SIT, la Sécurité Routière.

Cette opération a lieu dans le cadre de la Semaine de la Mobilité qui a lieu du 16 au 22 septembre 2008.

Une demi-journée banalisée dans les collèges permettra à la Sécurité Routière d'intervenir, ainsi qu'à Avenir SIT pour vérifier l'état de l'éclairage et des freins sur les vélos et à Droit d'Vélo pour une opération de marquage.

Mercredi 17 septembre 2008, des groupes de cyclistes en famille partiront des cinq centres sociaux de Douai pour aboutir à Gayant-Expo et se familiariser avec la conduite du vélo en ville. L'association Droit d'Vélo propose les parcours et une aide à l'encadrement.

Sur place, il est prévu des animations :

- Piste de sécurité routière avec les services de police ;
- Circuit de découverte nature en vélo ;
- Réparation de vélos avec l'association Avenir-SIT ;
- Marquage de vélos avec Droit d'Vélo.
- Gouter bio avec les Centres Sociaux

Nous aurons besoin de l'appui des adhérents de DDV pour aider à la réussite de cette journée. Nous contacter.

D'autre part, nous avons proposé de participer à l'**Enquête-Concours Ecomobilité scolaire** entre la Semaine de la mobilité et la Semaine de la sécurité routière, enquête proposée par la FUBicy.

### Infos rapides : Tram + Vélo

Ca y est, ça a au moins le mérite d'être écrit sur du papier à entête du SMTD, ça change de toutes ces déclarations contradictoires, on peut penser que c'est définitif.

Citation d'un courrier daté du 16 juin, signé de la vice-présidente, Françoise Prouvost: « Eveole sera le plus large parmi les tramways actuellement en service. Pour autant, il ne s'agit pas d'un train, seul moyen de transport dans lequel il est possible de créer des espaces dédiés aux vélos. Pour ce qui est de notre futur tram, malgré l'absence d'emplacements d'espaces spécifiquement réservés, **il sera possible et autorisé de monter à bord en tenant son vélo à la main**, cette pratique sera néanmoins déconseillée aux heures de forte affluence ». D'accord, on ne pourra pas rouler à vélo dans le tram, mais ça on ne l'a jamais demandé ! Pour le reste, c'est une excellente nouvelle qui répond tout à fait aux souhaits de notre association.



## DROIT D'VÉLO DOUAISIS

257 chemin des Fontinettes

59552 Lambres lez Douai

Messagerie : [droitdvelodouaisis@free.fr](mailto:droitdvelodouaisis@free.fr)

Site : [droitvelo.free.fr](http://droitvelo.free.fr)

### Organisation

Conseil d'Administration :

Victor Sion (président)

Jacques Dewailly (secrétaire)

Marie-Pierre Sion (secrétaire- adjointe)

Jean-Michel Baudé (trésorier)

Jackie Avenel (membre du bureau)

Christian Lorenz (membre du bureau)

Cécile Depretz (membre du bureau)

Marie-Andrée Coquelle (membre du bureau)

**Les réunions ont lieu tous les 2èmes mardis du mois.**

**Nous contacter si vous êtes intéressés à prendre une part plus active aux actions de l'Association au 03 27 87 40 37.**

### Vélo, boulot, écolo, c'est mon credo

Le plaisir de faire du vélo se décline de bien des façons : sport, cyclotourisme, exploration des chemins, déplacement sur de courtes distances en ville, dans le village... les trajets travail domicile. Mon intention est de vous faire partager la joie de faire ces derniers en juchant la petite reine.

Pour des distances courtes, le matériel doit surtout être adapté à la taille du travailleur, équipé d'un porte bagage et d'une sacoche (pour les effets personnels et un vêtement de pluie) qui se clipse et s'enlève d'un tour de main. Un dernier mot à propos de la technique. Pour éviter de manière quasi infaillible la crevaisson, particulièrement ennuyeuse sur un parcours assez long où l'échange de chambre à air est nécessaire à moins de prendre son temps pour marcher, mettez en place une bande de Kevlar entre le pneu et la chambre à air (en vente chez tous les marchands de vélo). Si l'on roule à une allure soutenue pendant un certain temps, par goût, pour le sport, le corps « chauffe », il faut s'habiller plus léger, même en hiver, et porter un short l'été.

Pour la sécurité, lisez la lettre de Droit de Vélo de l'automne 2007: il faut être vu ! Pour cela, un boudin jaune avec bandes réfléchissantes, un éclairage avant et arrière, des éléments réfléchissants la lumière... ajoutez également le port du casque.

Prenez un chemin peu fréquenté par les automobiles si possible. Pour ma part, je me rends du sud de Douai à Aubry en empruntant les ruelles douaisiennes bordées de maisons anciennes à l'architecture élégante puis en longeant la Scarpe qui serpente en centre ville. Ensuite, en allant vers Pont de la Deule, le pont au dessus du canal (rue du docteur Lequien) offre de superbes lumières tant dans le ciel que sur l'eau avant même le lever du soleil, lorsque le jour pointe. A Dorignies, le vendredi,

### Billet d'humeur

C'est dans l'édition du 14 mai de Libération qu'on trouve l'information : depuis le 6 avril, chaque foyer de Colmar qui s'équipe d'une bicyclette reçoit une prime de la Ville de 100 euros. Un « engagement de campagne », bon « pour le pouvoir d'achat, et l'écologie » dont l'impact financier sur la durée du mandat sera de 450 000 euros. Ah oui, Gilbert Mayer, le premier magistrat de Colmar, est UMP.

Les plus anciens de nos adhérents se rappelleront que cette idée, Droit D'Vélo, l'avait inscrite à son programme, dès 1997. Elle avait été boudée, pas vraiment portée par l'Association, d'aucuns prétendant que du point de vue de la légalité, il était impossible de verser une telle subvention « à la personne ».

A propos de légalité, lors de la réunion sur les aménagements cyclables organisés par Droit D'Vélo (lire par ailleurs), le vice-président de la CAD, chargé des mobilités douces, a insisté sur le caractère contraignant du cadre légal qui pèse sur la réalisation des aménagements routiers, et de citer la difficulté de créer des zones 30 ! Ce qui a surpris quiconque s'intéresse un peu au sujet ! Outre le fait que cette déclaration pointe une bien faible motivation chez celui qui la formule, l'argument s'avère erroné, puisque les élus qui, les premiers, ont développé une politique vélo dans leur ville, l'ont fait en « dépassant » le cadre légal, en le transgressant. Et la preuve par neuf que cela a été efficace, c'est que les dispositions « dérogatoires au cadre légal » sont devenues les pratiques courantes de toute politique volontariste.

Contre-sens cyclistes, autorisation de rouler dans les voies piétonnes ou sur les chemins de halage par exemple, ont d'abord été « testés » par des élus qui avaient en tête qu'il fallait apporter des réponses spécifiques pour développer la circulation cycliste et n'hésitaient pas à importer des expérimentations de l'étranger, malgré les *différences culturelles* !. On ne dira rien de la mise à disposition du public des vélos, comme à La Rochelle, ni du succès du Vélov et du Vélib à Lyon et Paris, si ce n'est pour souligner la prise de risque politique que représentent de telles innovations qui reprenaient souvent les idées des associations de cyclistes !.

**Elus, ayez un petit vélo dans la tête, pour innover. Transgressez les règles existantes pour en faire de meilleures, on ne fait pas de vélo ni de bonne politique vélo, avec des semelles de plomb !**

c'est le jour du marché. A 7h15, seuls les piétons et les vélos peuvent passer et voir les marchands ambulants s'installer. A 12h30, ils ont presque tous remballé, reste l'odeur agréable de la marée laissée par les poissonniers. Un petit bout de piste cyclable « boisée » me mène au passage à niveau dont la fermeture régulière permet de reprendre son souffle. Encore quelques hectomètres et je suis à destination à l'usine Nyrstar. Reste à me changer et me voici en chemise blanche avec boutons de manchettes ! Le retour offre les mêmes sensations. Imaginez la traversée de Douai illuminé pour les fêtes de fin d'année, les monuments éclairés, la sensation du froid, du chaud, du vent, de la douceur, les multiples variations de la lumière naturelle, les ombres portées, les cumulus sur fond de ciel bleu... Au retour surtout, la tentation de prendre le chemin des écoliers peut être irrésistible. C'est vraiment à regret que je prends la voiture pour raison professionnelle ou de pluie trop forte.

Soyons clair, il n'est pas courant qu'un cadre (d'entreprise bien entendu) utilise ce moyen de locomotion. Les sourires tournent vite à la sympathie et pour les 14 km aller retour, voire les 28 si je rentre à midi, les « chevauchées » à 0°C, on m'évoque mon courage et je réponds « plaisir » de rouler. Chacun se fixe ses limites en distance, conditions atmosphériques, et il est vrai que très vite, ce qui semblait irraisonnable devient possible, agréable, même par temps de pluie modérée qu'affectent tant les jardiniers. La petite reine facilite les contacts avec toute personne rencontrée.

Le vélo, est également un facteur de maintien et d'amélioration de la santé bien supérieur à la conduite d'une automobile. Je ne suis inscrit à aucun mouvement écologique mais je crois aussi aux actions individuelles qui doivent jouter les discours. Pourquoi consommer du carburant lorsqu'il est facile de s'en dispenser ?

En somme, aller au travail en vélo, c'est joindre l'utile à la santé, à la préservation de nos ressources, à la poésie, c'est aussi aller vers l'autre, notre semblable, toutes choses également nécessaires.

Alain Van Ceulen